Avis de convocation / avis de réunion

FRUCTIRESIDENCE BBC

Société Civile de Placement Immobilier
Régie par la partie législative et réglementaire du Code monétaire et financier
Capital social : 16 704 900 euros – RCS Paris 533 832 374
Siège social : 22 rue du Docteur Lancereaux 75008 Paris

AVIS DE CONVOCATION

Les Associés de la Société Civile de Placement Immobilier **FRUCTIRESIDENCE BBC** sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **15 juin 2021 à 14 heures,** au siège social de la SCPI et **à huis clos (à savoir, hors la présence des associés et des personnes ayant le droit d'y assister),** conformément aux dispositions de l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 et du Décret n°2021-255 du 9 mars 2021.

A défaut de quorum, les associés sont informés que l'assemblée générale, sur seconde convocation, se tiendra le 23 juin 2021 à 11 heures au siège social à huis clos également.

Les associés de la SCPI FRUCTIRESIDENCE BBC seront appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports de la Société de gestion, du Conseil de surveillance, du Commissaire aux comptes et examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice 2020.
2. Affectation du résultat et distribution des bénéfices.
3. Lecture et approbation du rapport du Commissaire aux comptes relatif aux conventions soumises à l'article L214-106 du Code monétaire et financier.
4. Approbation de la valeur comptable déterminée par la Société de gestion à la clôture de l'exercice.
5. Présentation de la valeur de réalisation déterminée par la Société de gestion à la clôture de l'exercice.
6. Présentation de la valeur de reconstitution déterminée par la Société de gestion à la clôture de l'exercice.
7. Quitus à la Société de gestion.
8. Nomination de membres du Conseil de surveillance.
9. Pouvoirs pour effectuer les formalités légales

Les associés de la SCPI FRUCTIRESIDENCE BBC seront appelés à voter sur les projets de résolutions suivants :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports de la Société de gestion, du Conseil de surveillance et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice 2019.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate l'existence d'un bénéfice de 297 617,71 euros qui, augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent de 31 046,34 euros, forme un revenu distribuable de 328 664,05 euros, somme qu'elle décide d'affecter de la façon suivante :

- à la distribution d'un dividende, une somme de 301 801,86 euros,
- au report à nouveau, une somme de 26 862,19 euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport du Commissaire aux comptes concernant les conventions soumises à l'article L214-106 du Code monétaire et financier, et en approuve les conclusions.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve, telle qu'elle a été déterminée par la Société de gestion, la valeur nette comptable qui ressort à 16 764 780 euros, soit 903,23 euros pour une part.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte, telle qu'elle a été déterminée par la Société de gestion, de la valeur de réalisation qui ressort à 16 658 260 euros, soit 897,49 euros pour une part.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte, telle qu'elle a été déterminée par la Société de gestion, de la valeur de reconstitution qui ressort à 19 716 537 euros, soit 1 062,26 euros pour une part.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne à la Société de gestion quitus entier et sans réserve pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

En tant que de besoin, elle lui renouvelle sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans l'intégralité de ses dispositions.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise des nouvelles dispositions de l'article 422-201 du Règlement Général de l'AMF et du nombre de postes à pourvoir au Conseil de surveillance (soit 11), décide, de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la SCPI statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les 4 candidats ayant reçu le plus grand nombre de voix :

CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX	ÉLU	NON ÉLU
Monsieur BOUSSIER JEAN-PIERRE (R)			
Monsieur GALLIC GUY (R)			
Monsieur PIERSON Joël (R)			
SCI AAAZ (R)			

(R) : Candidat en renouvellement

Il est précisé, conformément à la règlementation et aux Statuts, que seront exclusivement pris en compte les voix des associés présents ou votants par correspondance à l'Assemblée. Par ailleurs, en cas de partage des voix, le candidat élu sera celui possédant le plus grand nombre de parts ou, si les candidats en

présence possèdent le même nombre de parts, le candidat le plus âgé.

NEUVIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes afin d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

LISTE DES CANDIDATS AUX ELECTIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

- **Monsieur Jean-Pierre BOUSSIER**

Âge : 70 ans
Références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années : Retraité.
Fonctions occupées dans la SCPI : Membre sortant du Conseil de Surveillance.
Nombre total de(s) mandat(s) de membre du conseil de surveillance exercé(s) dans toutes SCPI : 4*
Nombre de part(s) détenue(s) dans la SCPI : 16

- **Monsieur Guy GALLIC**

Âge : 69 ans
Références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années : Président et fondateur d'un cabinet en stratégie de coopération internationale dans le domaine de l'aviation.
Fonctions occupées dans la SCPI : Membre sortant du Conseil de Surveillance.
Nombre total de(s) mandat(s) de membre du conseil de surveillance exercé(s) dans toutes SCPI : 5*
Nombre de part(s) détenue(s) dans la SCPI : 30

- **Monsieur Joël PIERSON**

Âge : 61 ans
Références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années : Directeur Gestion Privée et Opérations Financières chez Banque Populaire Grand Ouest.
Fonctions occupées dans la SCPI : Membre sortant du Conseil de Surveillance de la SCPI.
Nombre total de(s) mandat(s) de membre du conseil de surveillance exercé(s) dans toutes SCPI : 1*
Nombre de part(s) détenue(s) dans la SCPI : 1

- **SCI AAAZ**

Représenté par Monsieur Serge BLANC
Âge : 70 ans
Références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années : Administrateur de la société foncière d'Habitat et Humanisme. Secrétaire général d'une association d'actionnaires d'une société du CAC 40. Vice-Président d'une organisation de solidarité internationale. Membre de la Commission Epargnants de l'Autorité des Marchés Financiers.
Fonctions occupées dans la SCPI : Membre sortant du conseil de surveillance de la SCPI.
Nombre total de(s) mandat(s) de membre du conseil de surveillance exercé(s) dans toutes SCPI : 13*
Nombre de part(s) détenue(s) dans la SCPI : 10

*Conformément à la position recommandation AMF 2011-25, modifiée le 5 mars 2021, la société de gestion met à disposition la liste exhaustive des mandats de membre du conseil de surveillance des candidats sur le site internet : www.aewciloger.com

---

Pour avis, La société de gestion : AEW